

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 929

Artikel: De la convention aux recours administratifs
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018422>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De la convention aux recours administratifs

(ag) La Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) a donc recouru contre la décision de l'OFIAMT d'accorder à EM Microélectronique à Marin de généreuses autorisations pour renforcer le travail en équipes, c'est-à-dire jour et nuit, dimanches compris. Cette décision concerne 215 hommes, dont 35 travailleront la nuit et 20 le dimanche. Et 135 femmes, dont 15 seront à l'usine le dimanche.

La même société a de surcroît déposé une demande pour autoriser le travail de nuit des femmes. Demande ressentie par les partenaires sociaux comme une provocation, d'autant plus que la formulation, nous l'avons relevé (DP 925), était singulièrement méprisante pour les ouvrières: elles sont faites pour ce type de travail, elles posent moins de problèmes car elles n'ont pas d'ambition, elles sont plus stables dans un travail aussi monotone, etc.

L'atmosphère s'est donc singulièrement détériorée depuis l'annonce en fanfare de la convention négociée entre partenaires sur l'autorisation de travailler tous les week-ends contre une réduction substantielle de la durée du travail (30 heures).

Qualités...

M. Hayek, le patron de la SMH (société de microtechnique et d'horlogerie) a, entre autres mérites, celui d'avoir doublé son rôle de «donneur de conseils», puisqu'il dirige un des grands bureaux suisses d'ingénierie, par celui de responsable d'entreprise, et pas de n'importe laquelle, l'horlogerie et la microtechnique étant des secteurs parmi les plus exposés. Il a ainsi passé du registre facile «faites comme je dis» au registre qui ne pardonne pas du «faites comme je fais». De surcroît, lorsqu'il prit la relève des banques, qui n'avaient pas vocation de diriger l'horlogerie, il venait au secours de régions durement éprouvées: Neuchâtel, Bienne, le Jura bernois.

Mieux encore, il a lancé, mais pas encore réalisé (voir ci-dessous) le projet

de créer un centre de microprocesseurs à Marin, qui permettrait à la Suisse de rester dans la course de cette technologie de pointe, fondamentale. Se voulant patron de progrès, il affichait son non-conformisme à l'endroit de tous les conservatismes suisses. Dans cette ligne, il ne lui déplaisait pas de joindre l'innovation sociale à l'innovation technique.

...et défauts de ses qualités.

M. Hayek n'a pas toujours échappé aux humeurs du Zurichois «colonialiste». Il

a ainsi expliqué aux ouvriers de Saint-Imier obligés d'aller travailler à Bienne que lui et ses cadres faisaient autant de kilomètres pour se rendre au centre de Zurich (mais à partir de leurs villas en zone résidentielle, ce qui, pour rester dans l'horlogerie, est une autre pendule de pendulaire). Il voulait, disait-il aussi, dynamiser Saint-Imier en y favorisant le tourisme de ski de fond!

Dès lors, la légitime intervention syndicale a vite été ressentie comme un manque de reconnaissance à l'égard d'un homme tel que lui qui aurait pu faire fructifier ses capitaux, autrement et ailleurs.

Pour les syndicats, il y a, d'abord, un enjeu de portée générale. Les demandes et l'octroi de permis concernant la durée du travail, dérogeant aux normes de la loi sur le travail, sont désormais publiées par la Feuille fédérale. La justification donnée par l'OFIAMT est sim-

Le temps des travailleurs chez BMW

(cfp) Les mots «flexibilité du travail» semblent exercer un effet magique sur les dirigeants d'entreprises alors que souvent les travailleurs et leurs représentants en dénoncent les effets néfastes sur la qualité de la vie de ceux qui doivent s'y soumettre. Cela n'empêche pas que des nouveaux modèles sont constamment expérimentés et méritent un examen sérieux.

Le périodique allemand *Wirtschafts Kurier* (octobre 88) a présenté l'expérience de l'usine bavaroise de BMW à Regensburg.

Le principe: pour économiser des investissements, il faut utiliser plus intensivement les moyens de production, donc augmenter la durée du travail, soit en faisant fonctionner l'usine pendant la nuit, soit en recommençant à produire le samedi.

La solution: la durée hebdomadaire du travail est réduite de 37,5 à 36 heures, réparties sur quatre jours (journée de neuf heures), les ouvriers doivent travailler deux samedis sur trois, mais, en revanche, ils disposent tous les trois mois d'un congé de cinq jours (du vendredi au mardi); 800 travailleurs sont embauchés, ce qui fait passer les effec-

tifs de l'usine à plus de 3000 personnes.

Les raisons données de la renonciation au travail de nuit sont intéressantes. Le directeur interrogé répond qu'une étude a eu lieu à la demande de médecins du travail, de spécialistes en organisation du travail et du Conseil d'entreprise. La conclusion est que le travail de nuit est si difficile à supporter qu'il doit être considéré comme une atteinte à la santé.

Le même directeur ajoute que les investissements qui auraient été nécessaires pour effectuer la production réalisée grâce au nouvel horaire auraient été d'environ cent millions de marks. Ils se refusent à voir dans le modèle présenté une solution exportable, mais il estime qu'en l'an 2000 ce modèle, et d'autres, seront devenus normaux. C'est une nécessité depuis que la durée hebdomadaire du travail est inférieure à 40 heures. C'est à cette remarque qu'il devient clair que nous nous trouvons en Europe et pas en Suisse.

Rêvons: et si ces problèmes étaient résolus dans le cadre d'une vraie participation?

L'avenir des immigrés

plement le caractère indispensable — l'indispensabilité — du nouvel horaire. Comment se définit l'«indispensabilité», selon quels critères et après quel contrôle? L'intervention syndicale est un souci de clarté. Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral ils ont qualité pour recourir; ils exerceront donc ce droit pleinement.

Mais plus particulièrement à Marin, ils entendent faire prévaloir les solutions négociées. Le premier projet, novateur, qui prévoyait qu'une équipe travaillerait tous les week-ends, l'année durant, avait été, devant les résistances rencontrées, remis sur le métier. Avec l'introduction d'une équipe supplémentaire, il aurait été possible d'accorder un congé chaque deuxième dimanche.

M. Hayek n'a pas ratifié une telle variante et la convention n'a donc pas été renégociée. Pour forcer le redémarrage des discussions, la FTMH a envisagé un temps d'user, conformément aux dispositions de la convention collective, des voies d'arbitrage. Mais la demande, concernant le travail de nuit des femmes, l'a obligée à choisir, plus oppositionnel, le recours administratif et juridique.

L'indispensable participation

Si partisan du libéralisme économique qu'il soit, M. Hayek ne néglige pas l'appui de l'Etat. L'investissement prévu pour l'usine de Marin est de 105 millions. La SMH demande que la moitié bénéficie de l'arrêté Bonny, aide aux régions dont l'économie est menacée. Probablement, l'aide sera accordée pour le tiers. Les intérêts à payer sur 35 millions seront donc pris en charge pendant six ans et pour les trois quarts par la Confédération, le canton de Neuchâtel et les banques. D'où une réduction de la charge financière de la SMH de 10 millions (source: J.-P. Ghelfi, *La Lutte syndicale*, 12 octobre 1988).

Mais sans attendre que l'investissement soit définitivement décidé, les demandes de dérogation ont été introduites, valables pour l'usine actuelle.

Les pouvoirs publics sont dès lors en situation, puisque sollicités, de renvoyer les partenaires à la table de discussion. Investissements oui, souplesse oui. Mais dans la négociation et non par le chantage patronal à l'emploi. ■

(cjp) Des étrangers sont venus en Suisse il y a déjà des années. Leurs enfants sont nés ici ou y sont venus très jeunes. Ils ont suivi la filière scolaire. Que deviennent-ils? Sont-ils condamnés à rester en marge? Pourront-ils devenir Suisses? Sont-ils destinés à rester des étrangers sans droit de participation? La question préoccupe certains milieux. Au début de ce mois, le service pour la coordination des problèmes concernant les étrangers de la ville de Zurich a consacré une journée à la recherche des problèmes à résoudre. Trois surtout semblent avoir cristallisé l'intérêt des participants représentant plusieurs nationalités et ont été relatés dans la presse locale: le droit de vote, sur le plan communal en premier lieu, la naturalisation et la double citoyenneté.

L'effet intégrateur des syndicats

Mais vaut-il la peine de devenir Suisse? Cette question fait l'objet d'un colloque qui aura lieu du 23 au 25 novembre sous les auspices de l'Institut d'ethnologie et du Centre de recherches ethnologiques

de Neuchâtel. Il y a bien entendu les esprits critiques qui mettent en évidence par exemple le fait que le conseiller national zurichois Andreas Herczog, réfugié de 1956 alors qu'il était très jeune, est un représentant de l'extrême-gauche. Mais alors, pourquoi ne pas citer le cas d'Agostino Tarabusi, le nouveau président de la FTMH. Son père, socialiste italien, s'est établi à Schaffhouse. Sa mère était Alsacienne, donc Française. Agostino a été à l'école dans cette ville alémanique alors dominée par le maire Walther Bringolf. Ses camarades de classe l'ont parfois traité de «Tschingg» (on disait «magute» en Suisse romande). Ouvrier de fabrique, il a milité dans les jeunesses socialistes. Il a aussi été candidat à des fonctions politiques avant d'opter pour les responsabilités syndicales. Et grâce à ses diverses origines, il maîtrise nos trois principales langues nationales, avec une dominante pour l'allemand qui a été la langue de sa formation scolaire.

Ceux qui se penchent sur le problème de la deuxième génération devraient examiner le rôle intégrateur du mouvement syndical pour les immigrants. ■

INITIATIVE VILLE - CAMPAGNE

Des principes déjà appliqués au Liechtenstein

(jd) Les adversaires de l'initiative Ville-Campagne font donner l'artillerie lourde. Réserver la propriété foncière à ceux qui en ont besoin pour se loger ou pour produire aboutirait à une étatisation du sol. Un argument-choc quand on sait que les Suisses sont d'autant plus attachés à la propriété privée que, dans leur grande majorité, ils ne sont pas propriétaires.

Le *Tages Anzeiger* (14 novembre 1988) a fort opportunément rappelé la situation qui prévaut dans la principauté du Liechtenstein. Si les transactions immobilières sont libres entre les membres d'une même famille, elles

sont soumises à autorisation dans les autres cas. L'acquéreur doit faire valoir un usage personnel et résider depuis dix ans au moins dans la Principauté. Si le terrain dépasse une certaine surface dans la zone à bâtir, l'acquéreur se voit contraint de construire un certain nombre de logements qu'il doit mettre en vente si les personnes intéressées en manifestent le désir. Et l'autorisation de construire n'est accordée que si les logements sont offerts à des conditions financières raisonnables.

Et personne n'a eu l'idée de comparer le Liechtenstein à l'Albanie.